

Formation à l'élingage



Durée : 1 jour



Prérequis : âge min. 18 ans



Résultat : attestation de formation à l'élingage

La formation répond aux exigences du document SUVA n° 33099.f intitulé « Formation à l'élingage pour le transport de charges avec une grue ». La formation est basée sur le matériel de formation mis à disposition par le bureau pour la sécurité au travail (BST) et est conforme à l'obligation entrée en vigueur dès le 1^{er} avril 2023.

Cette formation peut être validée en tant que formation OACP si l'inscription est effectuée au moins 10 jours avant la date de cours.

Objectif de la formation

Acquérir les connaissances théoriques et pratiques afin de réaliser des élingages dans les règles et en toute sécurité. Connaître les obligations légales et les principes de base d'un élingage « courant ».

Compétences acquises

A l'issue de la formation, le participant sera formé :

- aux réglementations d'Hygiène et de Sécurité concernées ;
- aux méthodes de préventions et de limitation des accidents ;
- aux besoins en matière de protection personnelle ;
- aux exigences légales et réglementaires en la matière ;
- aux devoirs et responsabilités de l'élingueur ;
- au matériel et accessoires courants d'élingage et à leur contrôle ;
- aux règles de sécurité relatives aux opérations d'élingage.

Domaines d'application

La formation proposée s'adresse en particulier aux domaines de la construction et de la logistique, ainsi que dans toutes les activités où le transport de charges par grue/palan est utilisé.

Langues disponibles

Formation en présentiel

Français

Examen de fin de formation

La formation fait l'objet d'un examen théorique et pratique. Le participant terminant avec succès la formation se voit remettre un certificat de formation établi par le prestataire. En cas d'échec, le participant se voit remettre une attestation de participation.

Méthodologie de formation

Méthode	Théorie par un instructeur agréé	
Déroulement		
Matinée	Matin : 07h30 à 12h00 Animation du cours par l'instructeur agréé avec préparation à l'examen théorique et réalisation de l'examen théorique.	
Pause	Repas de midi	
Après-midi	De 13h15 à 16h00 Exercices pratiques sur site et examen pratique.	
Tarif (CHF) <i>Hors taxes</i>	250.00	

Sont compris dans le prix de la formation

- La présence de formateurs expérimentés à l'élingage et certifiés FSEA1 ;
- La mise à disposition des équipements pour les exercices pratiques ;
- Le support de cours ;
- Le repas de midi pour les méthodes de formation.

Formateurs



Monsieur
Christian Kläy
Instructeur certifié
Fondateur Nacelles SA



Monsieur
Daniel Kläy
Instructeur certifié
Fondateur Nacelles SA

Date de cours

Les dates de cours sont disponibles sur le site Internet à l'adresse www.nacellessa.ch/formation.

L'inscription doit être effectuée directement sur le site Internet.

Équipement nécessaire

Le participant doit disposer de ses EPI : casque, souliers de sécurité (min. S3), gants de protection adaptés et vêtements de travail visibles.

Report éventuel de la formation

Nacelles SA se réserve le droit de reporter la formation si les conditions météorologiques ne permettraient pas l'usage normal des équipements de manutention.